

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
préalable au projet de création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
Liausson irrigation

Il sera procédé du lundi 16 novembre 2020 à 8h00 au lundi 7 décembre 2020 à 16h00 soit durant 22 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clermont-l'Hérault et Liausson :

- à une enquête publique préalable au projet de création de l'ASA Liausson irrigation ;
- à une consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'ASA.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET, président de l'association Liausson Irrigation, Monsieur Christian ARBOUX, Monsieur Sébastien VAISSADE : courriel : irrig.liausson@orange.fr

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, ingénieur urbaniste, a été désignée par le préfet en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant 22 jours à partir de l'ouverture de l'enquête, les dossiers d'enquête et les registres destinés à recevoir les observations des propriétaires susceptibles d'être inclus dans ce périmètre et de toute autre personne intéressée seront déposés à la mairie de Liausson siège de l'enquête, et à la Mairie de Clermont-l'Hérault. Les registres, à feuillets non mobiles, seront côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

- **LIAUSSON : les lundi de 8 h 00 à 16 h 00 et jeudi de 8 h 00 à 16 h00** -
- **CLERMONT-L'HERAULT : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Durant ce délai, les observations sur le projet peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante :

Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI
Enquête création ASA Liausson irrigation
Hôtel de ville
Rue des Escaliers
34800 Liausson

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public pendant trois jours ouvrables suivant la date de clôture de l'enquête à la mairie de Liausson, siège de l'enquête, les :

- **mardi 8 décembre : de 14 h 00 à 17 h 00**
- **mercredi 9 décembre : de 14 h 00 à 17 h 00**
- **jeudi 10 décembre : de 10 h 00 à 13 h 00**

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site Internet des Services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au sous-préfet de Lodève.

Information et consultation des propriétaires

Les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive à la mairie de Liausson le vendredi 8 janvier 2021 à 17h00.

Est nommé président de l'assemblée constitutive : Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET.

Les propriétaires peuvent faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, soit par vote à l'assemblée constitutive, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté, et à faire parvenir avant le 8 janvier 2021 date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Hameau de la Grange Montagne
34800 LIAUSSON

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la création de l'association.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du sous-préfet de Lodève.